



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.10.2000 Bulletin 2000/41

(51) Int Cl.7: **E04H 4/00**, E04H 4/12,
A47K 3/022

(21) Numéro de dépôt: **00490013.0**

(22) Date de dépôt: **03.04.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Deschepper, Cristophe**
83110 Sanary sur Mer (FR)

(74) Mandataire: **Ecrepont, Robert**
Cabinet Ecrepont
12 Place Simon Volland
59800 Lille (FR)

(30) Priorité: **09.04.1999 FR 9904618**

(71) Demandeur: **Peips, Sarl**
83110 Sanary sur Mer (FR)

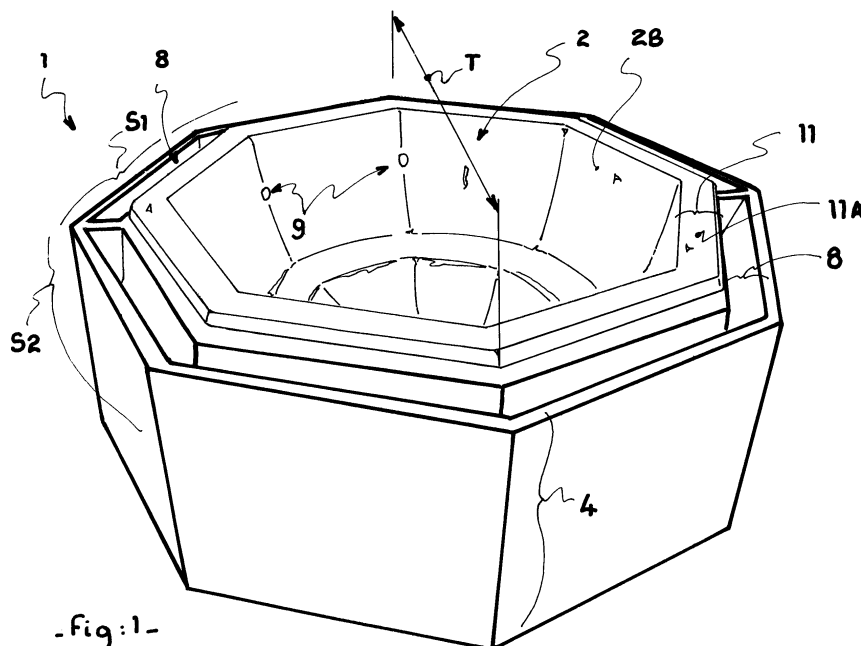
(54) **Installation pour la baignade de personnes**

(57) L'invention se rapporte à une installation (1) pour la baignade de personnes, laquelle installation consiste en un ensemble comprenant notamment :

- un bassin (2) destiné à contenir un certain volume d'eau et une structure support (4) de ce bassin (2) au dessus d'une surface,
- un appareillage de mise en circulation de l'eau du bassin, cet appareillage comprenant lui même, notamment, une capacité dite bac tampon.

Cette installation est caractérisée en ce que :

- le bassin (2) est constitué par une paroi qui, dans une partie périphérique, forme une collerette (11) dont la surface supérieure (11A) constitue une surface dite de débordement,
- la structure (4) comprend au moins deux parties assemblables selon un plan de joint sécant au plan de la collerette (11).



- Fig: 1 -

Description

[0001] L'invention se rapporte à une installation pour la baignade de personnes.

[0002] Par baignade, on désigne essentiellement une opération d'immersion du corps d'une personne.

[0003] L'invention s'applique avantageusement, mais non exclusivement à la construction d'une installation, notamment hors sol, pour l'hydrothérapie, l'hydromassage, la relaxation.

[0004] Par installation, on désigne un ensemble comprenant notamment, un bassin destiné à contenir un certain volume d'eau et une structure support de ce bassin.

[0005] Par structure support, on désigne des moyens qui permettent notamment de soutenir la paroi du bassin, d'assurer sa stabilité au sol ...

[0006] Un tel bassin est constitué par une paroi rigide qui affecte la forme d'un gradin afin de permettre à au moins une personne de s'y tenir en position assise, pour être plus ou moins immergée.

[0007] Outre un bassin, une installation de ce type, comprend classiquement un appareillage de mise en circulation de l'eau en circuit fermé entre, d'une part, au moins un point de prélèvement dans une gouttière de débordement qui s'étend périphériquement au bassin et, d'autre part, au moins un point d'injection, tel une buse d'injection dans le bassin.

[0008] Un tel ensemble est plus particulièrement destiné à être posé sur une surface, tel le sol d'un local.

[0009] De telles installations existent, mais le fait de devoir utiliser des ouvertures conventionnelles, telles les portes, prévues dans les locaux de bâtiments, oblige les constructeurs à limiter au moins une dimension transversale de l'ensemble bassin et gouttière périphérique, à la hauteur d'une porte de manière telle que cet ensemble puisse franchir une ouverture en étant orienté à chant.

[0010] Avec ce type de construction conventionnelle, au moins l'une des dimensions transversales du bassin en tant que tel, est donc notablement affectée.

[0011] Un des résultats que l'invention vise à obtenir est une installation qui s'affranchit du problème d'encombrement.

[0012] Un autre problème rencontré avec les installations classiques est que l'appareil de mise en circulation de l'eau comprend un certain nombre de dispositifs de traitement, tels des filtres, et un bac tampon, c'est-à-dire un réservoir adapté pour recevoir une certaine quantité d'eau afin de permettre le renouvellement de l'eau du bassin par un débordement contrôlé, indépendamment du nombre de personnes qui s'y tiennent.

[0013] Cet appareillage est classiquement disposé dans un local technique et relié au bassin par des conduites, ce qui implique qu'un certain nombre d'aménagements soit réalisé non seulement dans le local qui doit recevoir l'installation, mais également dans un local adjacent.

[0014] Un autre résultat que l'invention vise à obtenir est une installation qui ne nécessite pas de local technique.

[0015] A cet effet, l'invention a pour objet une installation pour la baignade de personnes et, notamment, pour l'hydrothérapie, la relaxation, laquelle installation est notamment caractérisée en ce que :

- le bassin est constitué par une paroi sensiblement rigide qui, en position d'utilisation,
 - . est déterminée par deux faces dites supérieure et inférieure,
 - . dans une partie centrale, est encaissée de manière à constituer le volume utile du bassin,
 - . dans une partie périphérique, forme une collerette dont la surface supérieure constitue une surface dite de débordement,
- la structure comprend au moins deux parties assemblables selon un plan de joint sécant au plan de la collerette, lesquelles parties définissent,
 - . un moyen d'appui au sol,
 - . une gouttière disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette du bassin et recueillir de l'eau évacuée du bassin par débordement au dessus de ladite collerette,
- au moins l'un des éléments que sont le bassin et la structure comprend :
 - . une capacité de réception d'un volume déterminé d'eau, laquelle est au moins indirectement reliée à la gouttière,
 - . au moins un moyen dit de continuité d'écoulement pour garantir l'écoulement, dans la gouttière, de l'eau s'échappant dudit bassin par débordement.

[0016] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-annexé qui représente :

- figure 1 : une installation selon l'invention, en vue perspective,
- figure 2 : une installation selon l'invention vue en coupe partielle selon un plan transversal approximativement vertical,
- figure 3 : à plus grande échelle, un détail de réalisation de la figure 2,
- figure 4 : une vue de dessus d'une installation en cours de montage.

[0017] En se reportant au dessin, on voit une installation 1 pour la baignade de personnes (non représentées).

[0018] L'installation 1 consiste en un ensemble com-

prenant notamment, un bassin 2 destiné à contenir un certain volume d'eau 3 et une structure support 4 de ce bassin 2 au dessus d'une surface 5, tel le sol 5 d'un local (non représenté).

[0019] Classiquement, l'installation 1 comprend un appareillage 6 de mise en circulation de l'eau 3 en circuit fermé entre, d'une part, au moins un point 7 amont tel un point de prélèvement constitué par un orifice de vidange d'une gouttière de débordement 8 disposée périphériquement au bassin 2 et, d'autre part, au moins un point aval tel un point d'injection 9 constitué par une buse d'injection dans le bassin 2.

[0020] L'appareillage 6 de mise en circulation comprend quant à lui un certain nombre de dispositifs tels des pompes, des moyens de traitement de l'eau, des filtres, et une capacité 10 dite bac tampon, c'est-à-dire un réservoir 10 adapté pour recevoir un certain volume d'eau notamment afin de permettre le renouvellement de l'eau du bassin par débordement contrôlé indépendamment du nombre de personnes qui s'y tiennent.

[0021] De manière remarquable :

- le bassin 2 est constitué par une paroi 2A sensiblement rigide qui, en position d'utilisation,
 - . est déterminée par deux faces 2B, 2C dites supérieure 2B et inférieure 2C,
 - . dans une partie centrale, est encaissée de manière à constituer le volume utile du bassin 2,
 - . dans une partie périphérique, forme une collerette 11 dont la surface supérieure 11A constitue une surface dite de débordement,
- la structure 4 comprend au moins deux parties S1, S2 assemblables selon un plan de joint sécant au plan de la collerette 11, lesquelles parties définissent,
 - . un moyen 12 d'appui au sol,
 - . une gouttière 8 disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette 11 du bassin 2 et recueillir de l'eau 3 évacuée du bassin par débordement au dessus de ladite collerette 11,
- au moins l'un des éléments que sont le bassin 2 et la structure 4 comprend :
 - . une capacité 10 de réception d'un volume déterminé d'eau, laquelle est au moins indirectement reliée à la gouttière 8,
 - . au moins un moyen 13 dit de continuité d'écoulement pour garantir l'écoulement, dans la gouttière 8, de l'eau 3 s'échappant dudit bassin 2 par débordement.

[0022] Ainsi conçue, une installation pour la baignade de personnes, peut être transportée et déplacée dans un bâtiment, par des ouvertures conventionnelles, en

vue d'être installée dans un local existant, sans que la présence de la gouttière 8 périphérique vienne notablement affecter la valeur maximale de l'une des dimensions transversales T qu'il est possible de donner au bassin 2 afin qu'il puisse franchir une ouverture en étant orienté à chant.

[0023] Le moyen 13 de continuité d'écoulement comprend au moins deux surfaces opposées 11B, 4A qui, l'une 11B constituée par une surface portée par la collerette 11 et l'autre par une surface 4A bordant la gouttière 8, sont disposées pour former un emboîtement localisé sensiblement conique du bassin 2 sur la structure 4 et s'appuyer étroitement l'une sur l'autre.

[0024] De préférence, le moyen 13 de continuité d'écoulement comprend un élément d'étanchéité destiné à être interposé entre les deux surfaces opposées 11B, 4A qui sont l'une 11B constituée par une surface portée par la collerette 11 et l'autre 4A par une surface bordant la gouttière 8.

[0025] De manière remarquable, la structure 4 comprend un moyen 14 de reprise de la charge supportée par le bassin 2.

[0026] De manière notable, le moyen 14 de reprise de la charge supportée par le bassin 2 comprend le moyen de continuité d'écoulement.

[0027] Au moins une partie de la charge du bassin 2 est donc transférée à la structure 4 par le biais du moyen de continuité d'écoulement 13.

[0028] Avantageusement, le moyen 14 de reprise de la charge supportée par le bassin 2 comprend une portée 2D d'appui au moins indirect sur la surface support 5.

[0029] De préférence le moyen 14 de reprise de la charge du bassin comprend :

- d'une part, le moyen 13 de continuité d'écoulement, et
- d'autre part, une portée 2D d'appui au moins indirect sur la surface support 5.

[0030] Lorsqu'un élément d'étanchéité de type déformable est interposé entre les deux surfaces opposées du moyen 13 de continuité d'écoulement, la portée 2D d'appui au moins indirect du bassin 2 sur la surface support 5 permet de limiter, à une valeur déterminée, la déformation de cet élément d'étanchéité 13A.

[0031] De manière à simplifier la lecture des dessins, l'élément d'étanchéité n'a pas été représenté.

[0032] De manière notable, au moins l'une des parties constitutives de la structure 4 est formée par une paroi 4B qui définit une capacité 10 de réception d'un volume déterminé de fluide et, au moins certaines des faces de cette capacité constituent quant à elles :

- . une surface 12 d'appui sur le support 5 de l'installation,
- . une gouttière 8 disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette 11 du bassin 2 et recueillir de

l'eau évacuée du bassin 2 par débordement au dessus de la collerette 11,

- au moins une surface 4A pour, par un appui étanche au moins indirect contre une surface 11B de la paroi du bassin 2, participer à la constitution du moyen 13 de continuité d'écoulement.

[0033] De manière également notable, au moins l'une des parties constitutives de la structure 4 est formée par une paroi 4B qui définit un volume à même d'abriter un matériel technique 6, tel un appareil de mise en circulation et de traitement de l'eau utilisée dans le bassin, au moins certaines des faces de ce volume constituant quant à elles :

- une surface 12 d'appui sur le support 5 de l'installation,
- une gouttière 8 disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette 11 du bassin et recueillir de l'eau évacuée du bassin par débordement au dessus de la collerette,
- au moins une surface 4A pour, par un appui étanche au moins indirect contre une surface 11B de la paroi du bassin 2, participer à la constitution du moyen 13 de continuité d'écoulement.

[0034] Cette configuration de structure permet d'exploiter particulièrement l'espace disponible autour d'un bassin dont la paroi est structurée en gradin.

[0035] De manière remarquable, lorsque le bassin affecte une forme de révolution, la structure 4 est constituée en plusieurs parties sous la forme d'au moins deux et de préférence d'une pluralité de secteurs angulaires S1 et S2 dans l'exemple représenté.

[0036] De manière notable, l'installation comprend des moyens d'assemblage (non représentés) des différentes parties S1, S2 de la structure.

[0037] L'installation comprend également des moyens tels des conduites, des canalisations, des conducteurs d'informations qui n'ont pas été représentés pour la clarté des dessins.

Revendications

1. Installation (1) pour la baignade de personnes, laquelle installation consiste en un ensemble comprenant notamment :

- un bassin (2) destiné à contenir un certain volume d'eau (3) et une structure support (4) de ce bassin (2) au dessus d'une surface (5),
- un appareillage (6) de mise en circulation de l'eau (3) du bassin, cet appareillage comprenant lui même, notamment, une capacité (10) dite bac tampon,

laquelle installation étant **CARACTERISEE**

en ce que :

- le bassin (2) est constitué par une paroi (2A) sensiblement rigide qui, en position d'utilisation,

- est déterminée par deux faces (2B, 2C) dites supérieure (2B) et inférieure (2C),
- dans une partie centrale, est encaissée de manière à constituer le volume utile du bassin (2),
- dans une partie périphérique, forme une collerette (11) dont la surface supérieure (11A) constitue une surface dite de débordement,

- la structure (4) comprend au moins deux parties (S1, S2) assemblables selon un plan de joint sécant au plan de la collerette (11), lesquelles parties définissent,

- un moyen (12) d'appui au sol,
- une gouttière (8) disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette (11) du bassin (2) et recueillir de l'eau (3) évacuée du bassin par débordement au dessus de ladite collerette (11),

- au moins l'un des éléments que sont le bassin (2) et la structure (4) comprend :

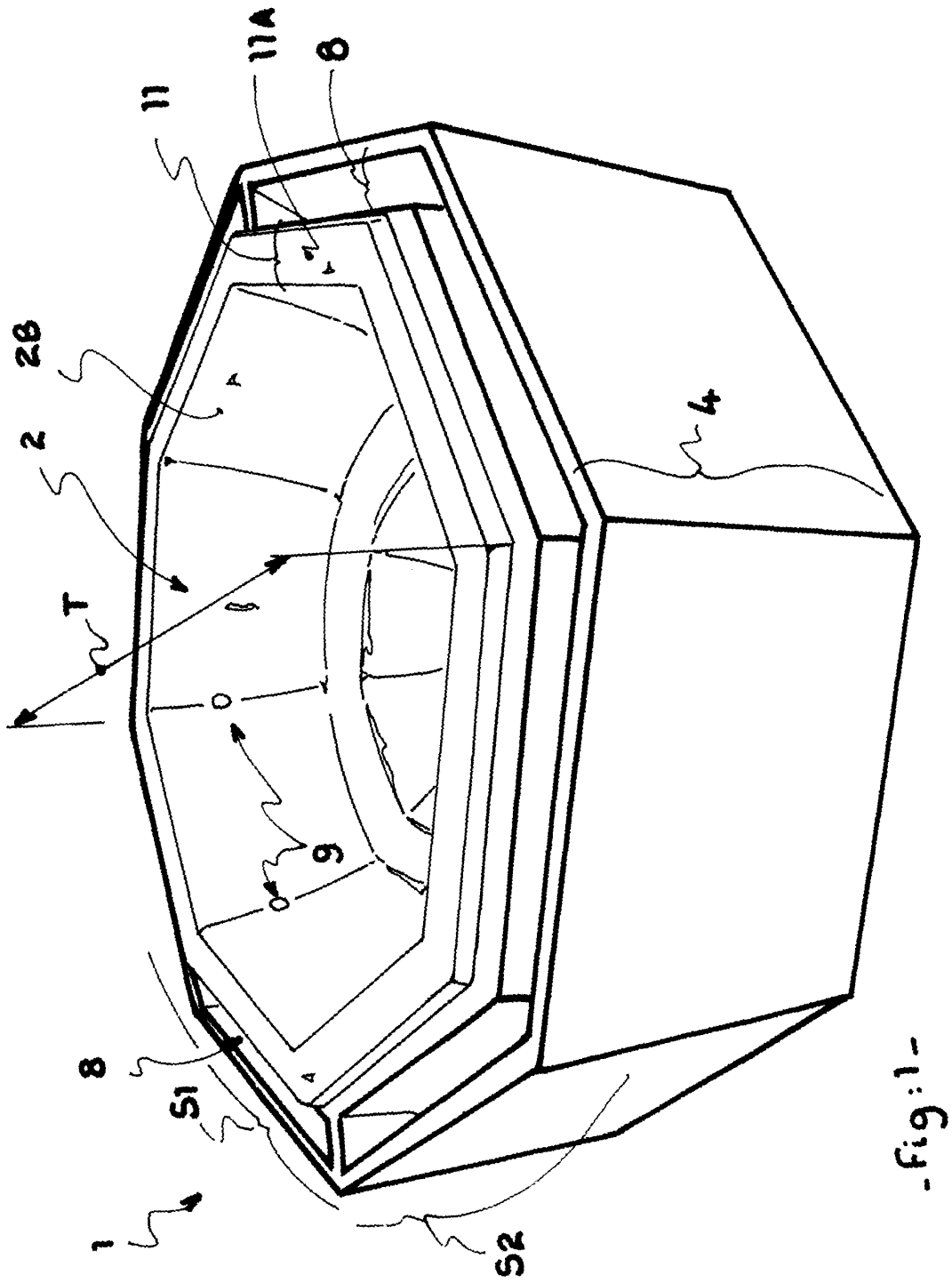
- une capacité (10) de réception d'un volume déterminé d'eau, laquelle est au moins indirectement reliée à la gouttière (8),
- au moins un moyen (13) dit de continuité d'écoulement pour garantir l'écoulement, dans la gouttière (8), de l'eau (3) s'échappant dudit bassin (2) par débordement.

2. Installation selon la revendication 1 **caractérisée** en ce que la structure (4) comprend un moyen (14) de reprise de la charge supportée par le bassin.

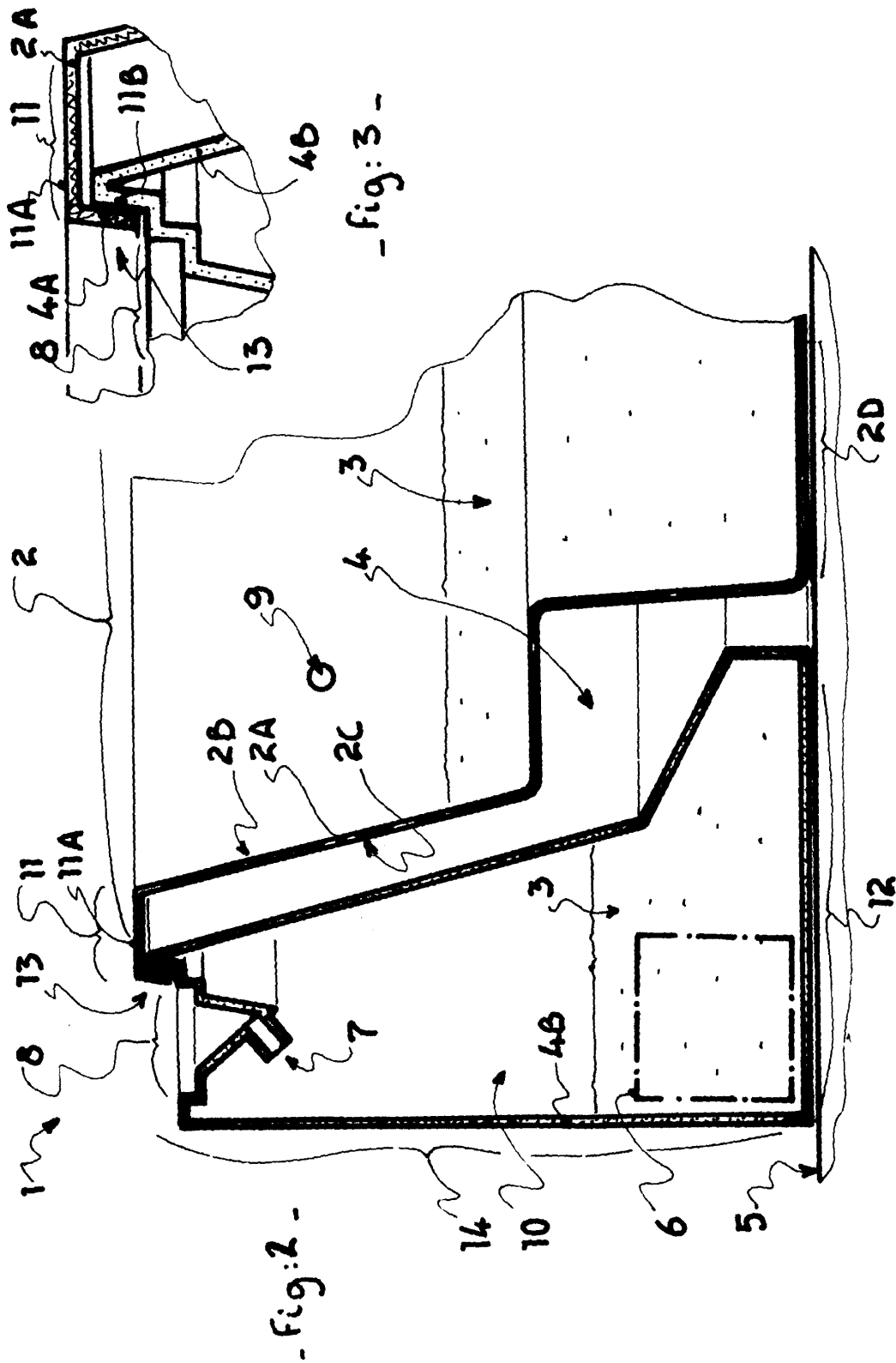
3. Installation selon la revendication 2 **caractérisée** en ce que le moyen (14) de reprise de la charge supportée par le bassin (2) comprend le moyen (13) de continuité d'écoulement.

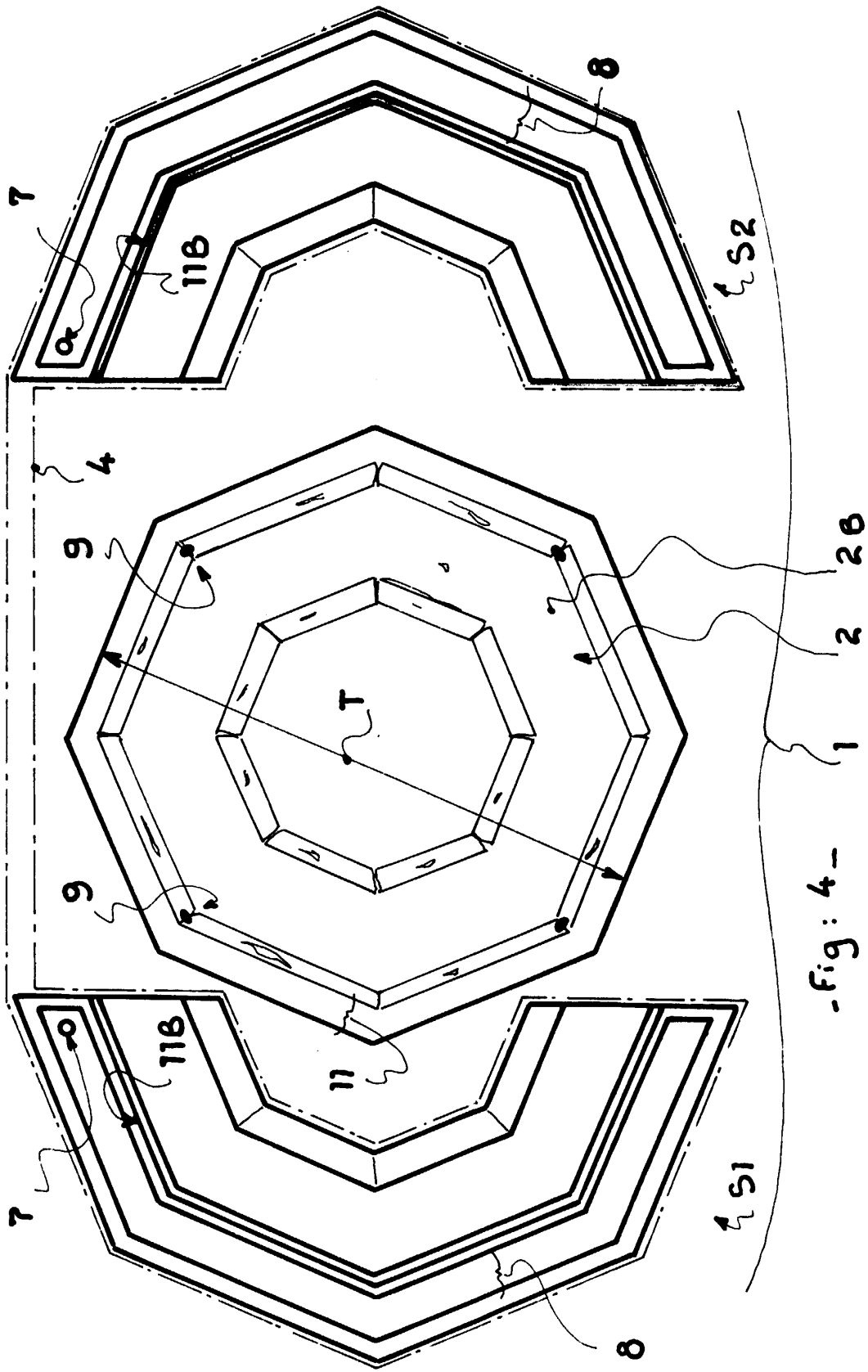
4. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisée** en ce que le moyen (13) de continuité d'écoulement comprend au moins deux surfaces opposées (11B, 4A) qui, l'une (11B) constituée par une surface portée par la collerette (11) et l'autre par une surface (4A) bordant la gouttière (8), sont disposées pour former un emboîtement localisé sensiblement conique du bassin (2) sur la structure (4) et s'appuyer étroitement l'une sur l'autre.

5. Installation selon la revendication 4 **caractérisée** en ce que le moyen (13) de continuité d'écoulement comprend un élément d'étanchéité destiné à être interposé entre les deux surfaces opposées (11 B, 4A) qui sont l'une (11B) constituée par une surface portée par la collerette (11) et l'autre (4A) par une surface bordant la gouttière (8). 5
6. Installation selon l'une quelconque des revendications 2 à 5 **caractérisée** en ce que le moyen (14) de reprise de la charge supportée par le bassin (2) comprend une portée (2D) d'appui au moins indirect sur la surface support (5). 10
7. Installation selon l'une quelconque des revendications 2 à 6 **caractérisée** en ce que le moyen (14) de reprise de la charge du bassin comprend : 15
- d'une part, le moyen (13) de continuité d'écoulement, et 20
 - d'autre part, une portée (2D) d'appui au moins indirect sur la surface support (5).
8. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisée** en ce qu'au moins l'une des parties constitutives de la structure (4) est formée par une paroi (4B) qui définit une capacité (10) de réception d'un volume déterminé de fluide et, au moins certaines des faces de cette capacité constituent quant à elles : 25
- une surface (12) d'appui sur le support (5) de l'installation, 30
 - une gouttière (8) disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette (11) du bassin (2) et recueillir de l'eau évacuée du bassin (2) par débordement au dessus de la collerette (11), 35
 - au moins une surface (4A) pour, par un appui étanche au moins indirect contre une surface (11B) de la paroi du bassin (2), participer à la constitution du moyen (13) de continuité d'écoulement. 40
9. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 **caractérisée** en ce qu'au moins l'une des parties constitutives de la structure (4) est formée par une paroi (4B) qui définit un volume à même d'abriter un matériel technique (6), tel un appareil de mise en circulation et de traitement de l'eau utilisée dans le bassin, au moins certaines des faces de ce volume constituant quant à elles : 45
- une surface (12) d'appui sur le support (5) de l'installation, 50
 - une gouttière (8) disposée pour s'étendre sous le niveau de la collerette (11) du bassin et recueillir de l'eau évacuée du bassin par débordement au dessus de la collerette, 55
10. Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 **caractérisée** en ce que, lorsque le bassin affecte une forme de révolution, la structure (4) est constituée en plusieurs parties sous la forme d'au moins deux secteurs angulaires.



-fig:1-





-fig: 4-



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 49 0013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 35 06 080 A (SCHUESSLER GUENTER) 21 août 1986 (1986-08-21) * le document en entier * ----	1-4,8,9	E04H4/00 E04H4/12 A47K3/022
A	FR 2 626 594 A (WERLE BERNARD) 4 août 1989 (1989-08-04) * le document en entier * ----	1,2,8,9	
A	EP 0 108 272 A (HOESCH & SOEHNE EBERHARD) 16 mai 1984 (1984-05-16) * le document en entier * -----	1,4,8,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E04H A47K A61H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 6 juillet 2000	Examineur Vrugt, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 49 0013

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-07-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3506080 A	21-08-1986	AUCUN	
FR 2626594 A	04-08-1989	AUCUN	
EP 0108272 A	16-05-1984	DE 3240330 A AT 31479 T DE 3374981 D	03-05-1984 15-01-1988 04-02-1988

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82